

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 mai 2006

CP 06/05-38

ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS PROGRAMME 2006

Le Conseil Général soutient depuis de nombreuses années par ses politiques, les travaux d'équipement des collectivités notamment dans le cadre de l'assainissement des agglomérations.

Les programmes votés par l'Assemblée départementale sont financés par des crédits du Département, et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (programme SUR).

Quelle que soit l'origine des financements, des programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 45% (35 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les réseaux,
- 48 % (38 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les stations.

A ces propositions financières viennent s'ajouter sur un certain nombre d'opérations les aides traditionnelles de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Afin de conserver des modalités d'intervention aussi justes et rationnelles que possible pour l'ensemble des dossiers et diminuer les affaires inscrites en programme d'attente, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de bassin.

Dans le but, d'une part de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrage et d'autre part d'affirmer la volonté politique du Conseil Général, l'Assemblée départementale, lors du budget primitif 2000, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris la participation de l'Agence de l'eau :

- 45 % pour les réseaux,
- 48 % pour le traitement.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques (contrat de rivière, périmètre de protection...) pourront faire l'objet de déplafonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la commission permanente pour réaliser ces ajustements.

Vous trouverez ci-après :

I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2006,

II - LE PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU,

III - LES MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION,

IV - LES PROPOSITIONS D'INTERVENTION, qui selon le cas sont à prélever sur :

- a) les crédits départementaux,
- b) les crédits du programme SUR.

I - OPERATIONS INSCRITES EN**PROGRAMMATION 2006****1 - Opérations retenues sur des crédits Départementaux - subventions en capital**

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP.+ COMPL.)		DECISIONS DE LA COMMIS- SION PERMA- NENTE
	Nature des travaux	Coût éligible (€HT)	Taux en %	Montant	
Commune de Dunes	Réseau - lotissement ENV00758	10 160	45 %	4 572	
	Station - lagune ENV00766	19 514	48 %	9 366	
Commune de Golfech	Réseau - centre commercial - (tranche 2) ENV00788	16 057	10 %	1 606	
Commune de Lamothe Capdeville	Réseau séparatif RD 69 ENV00678	88 500	35 %	30 975	
Commune de Lauzerte	Réseau Les Horts ENV00705	8 173	45 %	3 678	
Commune de Meauzac	Réseau Boutonnette ENV00723	10 387	45 %	4 674	
Commune de Saint-Clair	Réseau Bourg ENV00615	6 420	45 %	2 889	
Commune de Saint-Porquier	Réseau Secteur Sud ENV00741	10 500	45 %	4 725	
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau à Saint-Etienne de Tulmont (la Seyne Sud) et à Vaissac (RD35) ENV00796	80 500	45 %	36 225	
	Station à Nègrepelisse et Saint-Etienne de Tulmont ENV00696	35 000	48 %	16 800	
SIEA de Montpezat Puylaroque	Réseau à Cayriech (Bourg et camping) ENV00798	132 250	45 %	59 513	
	Station à Cayriech (1 ^{ère} tranche) ENV00548	147 671	48 %	70 882	
Sous Total - Crédits Départementaux Subventions en capital		565 132		245 905	

2 - Opérations retenues sur des crédits départementaux - subventions en annuités

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP.+ COMPL.)		DECISIONS DE LA COMMIS- SION PERMA- NENTE
	Nature des travaux	Coût éligible (€HT)	Taux en %	Montant	
Commune de Gasques	Réseau lotissement	137 700	45 %	61 965	
	Station Nouvelle station 150 EH ENV00703	135 000	48 %	64 800	
		272 700		126 765	
Commune de Laguépie	Réseau lotissement bourg ENV00664	427 505	45 %	192 377	
Commune de Nohic	Réseau RD 336, VC4, VC5 ENV00659	321 000	45 %	144 450	
Commune de Verdun-sur- Garonne	Réseau Nogaye, route de Grenade, Hameau de Saint-Martin ENV00499	386 880	45 %	174 096	
Communauté de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau à Montricoux (Pech du Cauzier), à Bioule (RD 95 et RD 78, à Nègrepelisse (RD 958, La Clotte), à Saint-Etienne de Tulmont (Roques)	598 435	45 %	269 296	
	Station A Saint-Etienne de Tulmont (tranche 3) ENV 00767	150 000	48 %	72 000	
		748 435		341 296	
SIEA de Montpezat Puylaroque	Station à Monteils (tranche 2) ENV 00734	505 000	48 %	242 400	
Sous total - Crédits départementaux Subventions en annuités		2 661 520		1 221 384	
Total programme départemental Assainissement des agglomérations		3 226 652		1 467 289	

S.U.R. 2006 (gérés par l'Agence de l'Eau)

MAITRE D'OUVRAGE	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP.+ COMPL.)		DECISIONS DE LA COMMIS- SION PERMA- NENTE
	Nature des travaux	Dépenses subventio- nables	Taux en %	Montant	
Commune de Barry d'Islemade	Réseau VC8 ENV00560	130 000	45 %	58 500	
Commune de Bardigues	Réseau village tranche 2 ENV00700	30 033	45 %	13 515	
Commune de Castelferrus	Réseau VC9 RD 26 ENV00724	19 800	45 %	8 910	
Commune de Castelmayran	Réseau RD12, VC 13 Moulin à vent ENV00569	101 500	45 %	45 675	
Commune de Cazals	Réseau bourg tranche 2 et 3 ENV00392	219 500	45 %	98 775	
Commune de Donzac	Réseau VC 9 Magès Peyret ENV00675	114 772	45 %	51 648	
Commune de Labastide St-Pierre	Réseau Bourg tranche 1 ENV00161	50 000	45 %	22 500	
Commune de Lafrançaise	Station Saint-Maurice - Tr 2 ENV00721	69 000	48 %	33 120	
Commune de Molières	Réseau Lavalade et la Bourdette ENV00653	167 500	45 %	75 375	
Commune de Montbeton	Réseau Tandol VC9 ENV00581	31 500	45 %	14 175	
Commune de Sistels	Réseau lotissement ENV00673	42 000	45 %	18 900	
Commune de Valence d'Agen	Réseau ZI Prouxet ENV00694	53 043	45 %	23 869	
Commune de Vazerac	Réseau quartier Prévert ENV00616	21 812	45 %	9 815	
Commune de Villebrumier	Réseau ZA Chemin vieux, Grosaize, Marret ENV00588	76 338	45 %	34 352	
	Station tranche 1 ENV00590	22 000	48 %	10 560	
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseau à Montricoux - Guirou ENV00558	56 000 (plafonné)	45 %	25 200	
Total Programme S.U.R. 2006 Assainissement des agglomérations		1 204 798		544 889	

II - NOUVELLES OPERATIONS
APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU :

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
Commune de Barry d'Islemade	Réseau ENV00500	Inéligible	0
Commune de Golfech	Réseau ENV00788	Inéligible	0
Commune de Saint-Clair	Réseau ENV00615	Inéligible	0
Commune de Sistels	Réseau ENV00673	Inéligible	0
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Station à Nègrepelisse et Saint-Etienne de Tulmont ENV00696	35 000	8 750
	Réseau à Montricoux ENV00558	Inéligible	0
SIEA Montpezat Puylaroque	Station de Cayriech ENV00548	139 970	34 992
	Réseau à Cayriech ENV00798	125 784	31 446
Total		/	75 188

III - MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION PROPOSES :

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
Commune de Barry d'Islemade	Réseau ENV00500	130 000	58 500
Commune de Golfech	Réseau ENV00788	16 057	1 606
Commune de Saint-Clair	Réseau ENV00615	6 420	2 889
Commune de Sistels	Réseau ENV00673	42 000	18 900
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Station à Nègrepelisse et Saint-Etienne de Tulmont ENV00696	35 000	8 050
	Réseau à Montricoux ENV00558	56 000	25 200
SIEA Montpezat Puylaroque	Station de Cayriech ENV00548	147 671	35 890
	Réseau à Cayriech ENV00798	132 250	28 067
Total		565 398	179 102

IV - RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION

ANNEE PROGRAMME 2006 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME SUR 2006 (Ex FNDAE)	
	PRINCIPAL Article 2041454 Fonction 61		COMPLEMENT Article 2041456 Fonction 61		EN ANNUITES Article 2041481 Fonction 61		Taux en %	Montant Indicatif
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
Commune de Barry d'Islemade Réseau - ENV00560							45 %	58 500
Commune de Golfech Réseau - ENV00788			10 %	1 606				
Commune de Saint- Clair Réseau - ENV00615	35 %	2 247	10 %	642				
Commune de Sistels Réseau - ENV00673							45 %	18 900
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron - Station à Nègrepelisse et St Etienne de Tulmont - ENV00696 - Réseau à Montricoux - ENV00558	23 %	8 050						
SIEA de Montpezat Puylaroque - Station Cayriech ENV00548 - Réseau de Cayriech ENV00798	24,30 %	35 890					45 %	25 200
	21,22 %	28 067						
TOTAL		74 254		2 248				102 600

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur les propositions ci-dessus qui consistent selon les cas :

- au maintien des participations départementales,
- à la substitution aux subventions principales, complémentaires et en annuités du Département (Article 2041454 - Fonction 61, Article 2041456 – Fonction 61, Article 2041481 - Fonction 61) ou du programme SUR, de l'aide accordée par l'Agence de bassin.

Je vous précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 2041454 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2006	198 242
- Engagé à ce jour	0
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	74 254
- Disponible	123 988

Article 2041456 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2006	47 663
- Engagé à ce jour	0
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	2 248
- Disponible	45 415

Pour information, l'état de consommation des crédits SUR 2006 sera le suivant :

- Délibération de programme 2006	544 889
- Engagé à ce jour	0
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	102 600
- Disponible	442 289

	PROGRAMME DEPARTEMENTAL							
Commune de Golfech Réseau			10 %	1 606				
Commune de Saint-Clair Réseau	35 %	2 247	10 %	642				
Commune de Sistels Réseau							45 %	18 900
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron - Station à Nègrepelisse et St Etienne de Tulmont - Réseau à Montricoux	23 %	8 050						
SIEA de Montpezat Puylaroque - Station Cayriech - Réseau de Cayriech	24,30 % 21,22 %	35 890 28 067					45 %	25 200
TOTAL		74 254		2 248				102 600

- Précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet aux articles 2041454 et 2041456, fonction 61 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,